## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2000/2172(INI)**<br><br>INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| L'impact de la libéralisation et des réformes économiques sur la croissance dans l'Union européenne<br><br>**Subject**<br><br>5.10 Union économique<br>5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'interêt | |

## Acteurs principaux

| | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|---|
| Parlement européen | ECON Economique et monétaire | GASÒLIBA I BÖHM Carles-Alfred (ELDR) | 23/11/1999 |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 17/11/2000 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 24/01/2001 | Vote en commission | | Résumé |
| 24/01/2001 | Dépôt du rapport de la commission | A5-0020/2001 | |
| 14/02/2001 | Débat en plénière | | |
| 15/02/2001 | Décision du Parlement | T5-0094/2001 | Résumé |
| 15/02/2001 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 01/10/2001 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2000/2172(INI) |
| **Type de procédure** | INI - Procédure d'initiative |
| **Sous-type de procédure** | Rapport d'initiative |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 55 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | ECON/5/13952 |

## Portail de documentation

| Parlement Européen | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Type de document** | **Commission** | **Référence** | **Date** | **Résumé** |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A5-0020/2001 | 24/01/2001 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T5-0094/2001<br>JO C 276 01.10.2001, p. 0162-0266 | 15/02/2001 | Résumé |

# L'impact de la libéralisation et des réformes économiques sur la croissance dans l'Union européenne

2000/2172(INI) - 15/02/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Alfred GASOLIBA I BÖHM (ELDR, E), le Parlement européen appuie entièrement l'objectif du Conseil de faire de l'Union européenne la zone la plus dynamique du monde d'ici 2010. Il estime que l'un des facteurs majeurs pour réussir l'objectif fixé à Lisbonne consiste dans la poursuite équilibrée des politiques de libéralisation et de régulation à l'échelle nationale et européenne, grâce, entre autres, à des politiques concertées au niveau de l'Union et à l'adoption rapide des instruments législatifs et administratifs pour ce faire. Le Parlement rappelle que les performances économiques des entreprises européennes continuent d'être affectées par un excès de réglementation et des obstacles bureaucratiques ainsi que, dans de nombreux cas, par l'absence d'un réseau de services et d'infrastructures permettant le développement des petites et moyennes entreprises. Estimant que la création de nouvelles entreprises en Europe est inutilement compliquée et trop coûteuse en Europe, il demande des simplifications dans ce domaine en même temps qu'un statut de la société privée qui permettrait aux petites et moyennes entreprises de travailler plus facilement au-delà des frontières. Le Parlement considère que l'économie européenne reste encore trop caractérisée par des faiblesses structurelles, comme un taux de chômage élevé, le vieillissement de la population et un retard technologique important par rapport aux États-Unis, surtout pour ce qui est des nouvelles technologies. Il estime dès lors que des investissements accélérés en matière de technologie de l'information et des coûts d'accès réduits sont nécessaires pour permettre à l'Europe de bénéficier de la "nouvelle économie". Le Parlement estime que les réformes du marché du travail doivent se poursuivre, avant tout à travers le développement d'une politique de la formation tout au long de la vie, de façon à ce que la flexibilité et la mobilité du travail s'accompagnent d'une augmentation des occasions d'employabilité fondée sur la qualification du travail. Il plaide en faveur d'un rôle plus important des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage et rappelle la nécessité de réduire les obstacles législatifs, administratifs et fiscaux qui empêchent le développement des synergies entre les entreprises, les centres de formation, les écoles, les universités et les centres de recherche.